



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 27 juin à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 juin 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICH, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. FERRARA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI	à	M. SBRAGGIA
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
M. FILONI	à	M. le maire
Mme NADAL	à	Mme CORTICCHIATO
M. KERVELLA	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme FALCHI	à	Mme SICH
Mme ZUCCARELLI	à	M. VANNUCCI
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI

Etaient absents :

M. DELIPERI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 27 juin 2016

Délibération N°2016/187

Avenant n°1 au marché 12/139 relatif à la maîtrise d'œuvre et missions complémentaires pour la mise en place d'un poste central de régulation du trafic et d'un système de priorité bus aux feux tricolores avec système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs
Autorisation de signer et exécuter l'avenant

M. le maire expose à l'assemblée :

Par délibération n°2012/298 en date du 19 décembre 2012 le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer et exécuter le marché relatif à la maîtrise d'œuvre et aux missions complémentaires pour la mise en place d'un poste central de régulation du trafic et d'un système de priorité bus aux feux tricolores avec système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs avec le groupement SAFEGE Environnement / CERYX pour un montant de 737 032 € HT décomposé ainsi :

Tranche ferme	592 292 € HT
Tranche conditionnelle n°1	45 890 € HT
Tranche conditionnelle n°2	45 690 € HT
Tranche conditionnelle n°3	53 160 € HT

Le présent avenant est motivé comme suit :

Les derniers éléments de programme de ce marché ont été rendus à la collectivité en avril 2014 : DCE (Dossier de consultation des entreprises) finalisé du PCRT (Poste central de régulation du trafic), PRO provisoire du SAEIV (Système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs), DCE finalisé de la priorité bus. Par ailleurs, les travaux ont été réalisés sur le carrefour de Castel Vecchio : aménagement du carrefour et mise en place du SLT.

Compte tenu de la mise en place de la nouvelle équipe municipale en mars 2014, de l'annulation des élections en novembre 2014, de la reprise des études du fond de baie et des discussions toujours en cours, ce marché de maîtrise d'œuvre a été mis en veilleuse.

De nouvelles orientations notamment la suppression du TCSP sur le cours Napoléon, la volonté de faciliter et de développer le transport en commun, la nécessité de fluidifier la circulation dans un contexte ferroviaire qui ne changera pas à court terme amènent la Ville à réactiver ce marché dans lequel certains dossiers de consultation des entreprises ont été finalisés.

Il s'agit donc de prendre en compte de nouvelles orientations qui ne remettent pas en question les dossiers déjà élaborés mais qui nécessitent des modifications et adaptations.

Cet avenant, qui ne concerne que la tranche ferme, permettra à la Ville de finaliser ce projet (PCRT et priorité bus) sur la partie Aspretto – Cours Napoléon jusqu'au Diamant.

Le présent avenant a pour objet :

- 1) la réception des prestations exécutées
- 2) la reprise et la modification des prestations de la tranche ferme

1. Réception des prestations exécutées

A ce jour, le maître d'ouvrage a reçu dans les délais attendus et réceptionné tacitement plusieurs volets du programme de la tranche ferme :

- PCRT : AVP, PRO et DCE
- SAEIV : AVP et PRO
- Priorité bus : AVP, PRO et DCE
- Création d'un « Axe Bus » :
 - Front de mer (secteurs 1, 2 et 6 du programme) :
 - Carrefour Castel Vecchio : travaux réalisés
 - Etudes d'exécution Carrefours : Plans et dossiers
 - Autres travaux de VRD : DCE
 - SLT : marché notifié à l'entreprise AXIMUM et partiellement exécuté jusqu'à l'arrêt du marché.
 - Place du Diamant et Route des Sanguinaires (secteurs 3, 4 et 5 du programme) :
AVP, Formulaire cas par cas, Dossier d'enquête publique

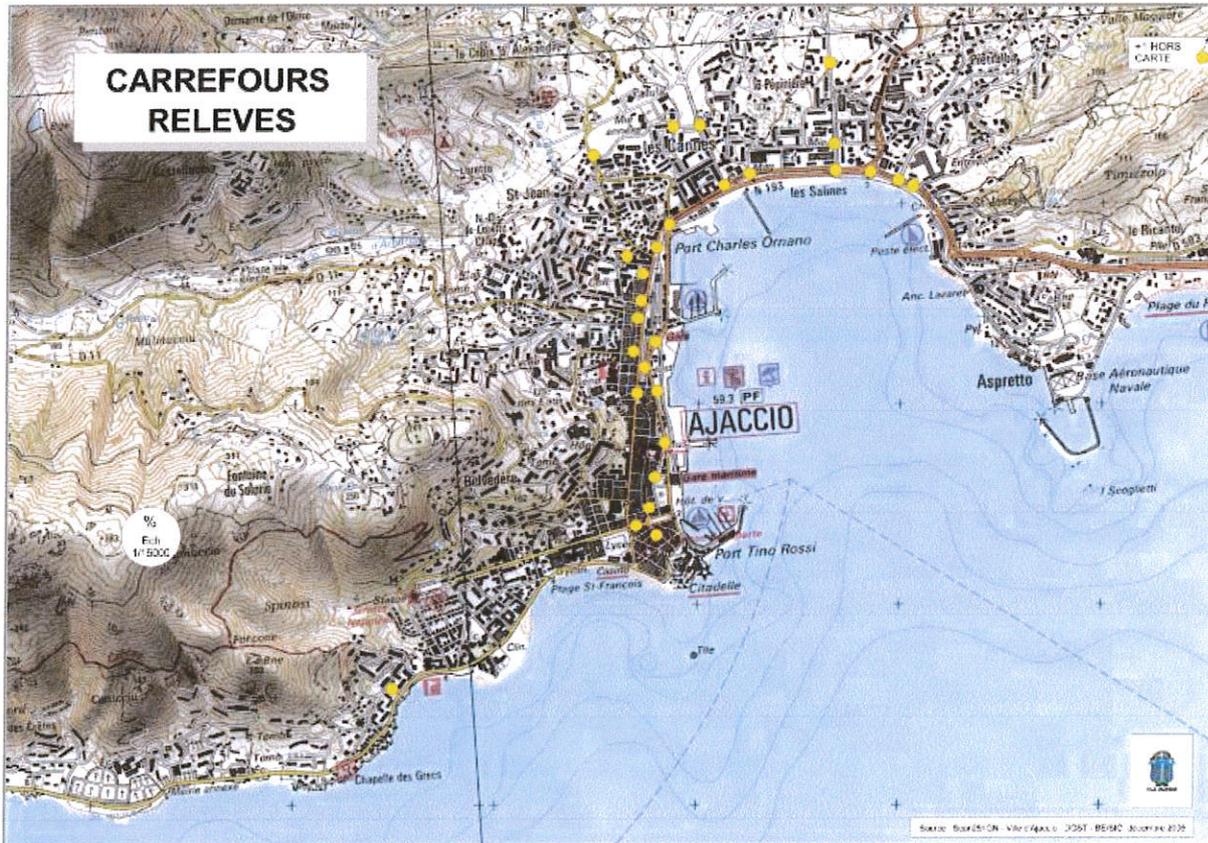
Le montant total des travaux issu de l'AVP s'élève à 13 378 556,90 € HT.

2. Reprise et modification des prestations de la tranche ferme

Cadre de la reprise des prestations

Le maître d'ouvrage relance l'exécution de la mission de maîtrise d'œuvre avec les modifications suivantes :

- La mission SAEIV n'est plus concernée par le marché, ayant été menée en interne par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien
- Le périmètre d'étude du PCRT et de la Priorité Bus concerne les 29 carrefours à feux existants sur la commune d'Ajaccio comme initialement prévu dans le CCTP



- Le maître d'ouvrage abandonne le projet de voie réservée aux bus sur le Cours Napoléon, la place du Diamant, le boulevard Rossini et la route des Sanguinaires

Prestations à poursuivre

Les prestations de la tranche ferme à poursuivre par le titulaire sont donc les suivantes :

- Missions Systèmes :
 - Système PCRT et AIDE AU FRANCHISSEMENT POUR LES VTC (Priorité bus) : Mise à jour des marchés, ACT, VISA, SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE, AOR
- Missions Travaux :
 - Mise en conformité des carrefours à feux de la commune dans l'optique du raccordement au PCRT
 - Travaux de VRD sur la section Aspretto/Cous Napoléon DIAMANT limités à :
 - L'aménagement du carrefour Lyautey et la suppression du tourne-à-gauche vers Moretti
 - La fin de l'aménagement du carrefour avec la montée St Jean
 - Des aménagements ponctuels sur les autres carrefours à feux de la ville.

Le montant total des travaux à réaliser s'élève à 1 270 000,00 € HT. Il se décompose ainsi :

- PCRT : 335 k€
- Mise en conformité de la SLT : 400 k€
- Travaux de VRD sur la section Aspretto/Cours Napoléon Diamant : 535 k€

Définition des prestations complémentaires :

Les nouvelles prestations à réaliser concernent la mise à jour des marchés PCRT et Priorité bus. Cela comprend :

- Diagnostic des carrefours : Le prestataire devra reprendre le diagnostic des carrefours, afin de proposer les modifications permettant la mise en conformité du carrefour (traversées piétonnes, îlots supports de feux...). De plus, un état du matériel et du réseau sera réalisé.
- Propositions d'amélioration de la circulation : Le prestataire devra notamment être force de proposition pour la régulation des carrefours à feux, et l'organisation générale de la circulation. A ce titre, le prestataire propose différentes gestions de la circulation basée sur les trafics (HP; HMidi; HPS ; Vacances...) et les observations de la circulation. A ce titre, le prestataire reprendra les études de régulation nécessaire, en y intégrant les fonctions de priorité et de gestion centralisée.
- Mise à jour des marchés systèmes : Suite à la définition des besoins et du diagnostic, le prestataire réalisera la mise à jour des marchés systèmes concernant le PCRT et la priorité des bus aux carrefours à feux.

Les autres prestations seront réalisées conformément au marché initial.

Délai pour la fin des prestations :

Les délais pour la fin des prestations objet de la tranche ferme est de :

- Réception des systèmes PCRT, Priorité bus et des travaux sur la section Aspretto/Cours Napoléon Diamant : 15 mois
- Suivi du fonctionnement des systèmes après réception : 6 mois

Les délais courent à compter de la notification du présent avenant.

L'ensemble des modifications entraîne une incidence financière :

- Arrêt du volet SAEIV : - 58 147,50 € HT
- Arrêt des études (PRO, ACT) sur les secteurs 4, 5 et 6 (Boulevard Rossini, Route des Sanguinaires et Autres secteurs) : - 22 424,70 € HT
- Reprise des études (AVP, PRO, ACT) sur SLT/Priorité bus/VRD des secteurs 1 et 2 : + 43 654,60 € HT

- Reprise du suivi des travaux (EXE, DET, AOR, OPC) sur SLT/Priorité bus/VRD des secteurs 1 et 2 : + 58 106,00 € HT

L'avenant a donc une incidence financière de 21 188.40 € HT soit 3,58 % du montant de la tranche ferme du marché notifié et 2,87% du montant total du marché (tranche ferme et tranches conditionnelles).

La nouvelle répartition par cotraitant est la suivante :

TRANCHE FERME	Montant Marché	Part SAFEGE	Part CERYX
AVP yc réglementaire	239 521.40	173 174.00	66 347.40
PRO	95 666.50	47 321.50	48 345.00
ACT	56 238.50	25 408.50	30 830.00
EXE	45 902.50	3 870.00	42 032.50
DET	135 424.00	81 066.10	54 357.90
AOR	30 407.50	6 500.00	23 907.50
OPC	10 320.00	10 320.00	0.00
TOTAL	613 480.40	347 660.10	265 820.30

Le nouveau montant de la tranche ferme s'élève à 613 480.40 € HT du marché s'élève à 758 220.40 € H.T.

Les délais sont mentionnés précédemment.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

d'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter l'avenant n°1 au marché 12/139 relatif à la maîtrise d'œuvre et aux missions complémentaires pour la mise en place d'un poste central de régulation du trafic et d'un système de priorité bus aux feux tricolores avec système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs avec le groupement SAFEGE Environnement / CERYX pour un montant de 21 188.40 € HT.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. Antoine PAOLINI, conseiller municipal délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 notamment l'article 20 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 juin 2016,

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

d'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter l'avenant n°1 au marché 12/139 relatif à la maîtrise d'œuvre et aux missions complémentaires pour la mise en place d'un poste central de régulation du trafic et d'un système de priorité bus aux feux tricolores avec système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs avec le groupement SAFEGE Environnement / CERYX pour un montant de 21 188.40 € HT.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160627-2016_187-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2016

Publication : 01/07/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

